



YONNE NATURE ENVIRONNEMENT

Association Départementale de Défense de la Nature et de l'Environnement

Parc du moulin de Préblin, 60 avenue E Branly - 89400 Migennes
Membre France Nature Environnement

AVITEC Association villes et territoires de l'Yonne
19 rue Saint-Germain – 89000 Auxerre

Migennes, 20 Décembre 2014

Observations

Enquête publique demande d'autorisation au titre de la réglementation sur l'eau (loi sur l'eau)

Contournement sud d'Auxerre, liaison RD 965 (Toucy) – RN 151 (Courson) présenté par le Conseil Général de l'Yonne

Remarques générales :

- L'annonce de l'EP parue dans la presse ainsi que l'affichage en mairie ne comportait pas la mention « dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation loi sur l'eau ». Défaut de publicité pouvant induire une mauvaise compréhension par le public. Les éléments mis en ligne ne font pas référence non plus à la loi sur l'eau.
- Seul un des deux projets a été présenté, la section du CG. Or celui ci n'a pas de sens sans l'autre section, non seulement au vu du trafic de transit vers le nord, que pour la compréhension globale du public des impacts et enjeux, notamment pour les milieux aquatiques et la circulation des eaux tant souterraines que superficielles (3 cours d'eau affluents).
- Le dossier étude d'impact loi sur l'eau (IRIS pour le CG) ne comporte pas de résumé non technique (RNT). Le résumé non technique présent dans l'autre document il est manifestement insuffisant, en particulier par l'absence de cartographie adéquate
- Le dossier de cette enquête publique ne comporte pas l'avis de l'Autorité environnementale sur cette section, elle ne comporte pas non plus l'avis de l'autorité environnementale pour le secteur qui traite l'ensemble du projet

Observations

Le projet concerne la création d'une voie routière 1X2 + viaduc de 200 m + 2 giratoires déviant le trafic péri urbain Auxerrois sur la section des routes de Toucy et de Courson entrant actuellement en radiale sur Auxerre. Complémentaire et concomitant du projet à la charge de l'Etat entre la N6 et la RD 151 traversant l'Yonne et faisant ainsi avec la rocade nord nord-est existante une boucle de plus de $\frac{3}{4}$ du total périurbain d'Auxerre (Conceptions routières-urbanistiques en cercle

complet des années 60 Cf remarquable continuité avec les anciens Schémas directeurs de l'Auxerrois, 1975, 1993 caducs,...).

Les enjeux environnementaux

Identifiés également dans l'avis de la DREAL, autorité environnementale sur ce tronçon du projet, complétés par l'avis de l'autorité environnementale de l'ensemble du contournement, le CGEDD :

- La qualité et l'hydromorphologie des eaux superficielles et d'infiltration (souterraines), la prise en compte du risque d'inondation
- La préservation de la biodiversité, celle des milieux humides en particulier
- Le risque de fragmentation du territoire
- Le cadre de vie : air, bruit, santé
- Le cadre paysager, patrimonial

Le dossier présenté à cette enquête est plus spécifique : étude d'impact sur l'eau et les milieux aquatiques. Il est cependant complémentaire de l'étude d'impact globale présentée à l'enquête de la DUP et de ce fait tributaire.

Six pièces composent l'étude d'impact :

- Pièce 2

Emplacement des installations, ouvrages, travaux et activités.

Description du projet et contexte général du projet. Les affirmations de ce chapitre concernant la

pertinence du projet sont contestables et contestées dans nos observations et questions présentées à l'enquête DUP, mettant en question le bien fondé de l'ensemble du projet.



Le dossier fait office de dossier d'études préliminaires, mais il n'a jamais été approuvé par la direction des routes nationales. Nous demandons toujours la communication et la teneur de la lettre du Ministre d'Etat du 22 février 2010 sur cette infrastructure.

L'accroissement de la population et celui des trafics stagent, contrairement aux affirmations. Les enjeux de déplacements et d'aménagement du territoire sont mal posés et bénéficient des partis pris nullement prouvés : expansion urbaine vers le sud, faux rééquilibrage quand la ville doit se construire sur elle même, toutes ses relations économiques et de déplacements sont avec le Nord, déplacements domicile travail (25 000 emplois, concentrés principalement en rive gauche) services chalands, fonctionnalités mal ou pas évaluées. (Cf nos observations à l'EP DUP 2011, en Annexes).

Il s'agit d'un projet routier de transit sur lequel se sont greffés des intérêts locaux pour une autoroute, avec des conceptions surannées. Il ne servira que très faiblement à la vie de l'agglomération. Aucune autre alternative de déplacements urbains et périurbains n'a été étudiée.

- Pièce 2 Estimation des trafics

Les trafics estimés actuels dans le dossier IRIS pour le CG reviennent vers un peu de vérité, car basés sur des comptages annuels.

Une enquête par interview (Cordon ?) a semble t-il été réalisée postérieurement aux données présentées à la EP DUP 2011.

Ainsi les comptages mentionnés, de 2007 et 2008 sur la RN 151 étaient de 6 547 et 6 642 respectivement mais il était de 6 832 aux comptages 2003... (Comptages routiers annuels DDE Yonne)

Le trafic est ainsi estimé par le document :

- pour la RN 151 à 6 643 (2009) dont 90 % VL et 10 % PL
- pour la RD 965 à 6 678 (2008) dont 94,5 % VL et 5,7 % PL,

Ces trafics sont majoritairement vers la ville-centre et le Nord d'Auxerre

Il est important de mesurer l'importance du trafic de transit poids lourds, ceux qui pourront et devront être déviés prioritairement ; selon ces mêmes comptages ils seraient donc ainsi :

- de 6,5 % du **trafic total** pour la RN 151
- de 2,6 % du **trafic total** pour la RD 965

Chiffres à compléter avec le trafic de transit des VL

- 18,4 % du **trafic total** pour la RN 151
- 19,8 % du **trafic total** pour la RD 965

Ce qui nous donne un total de trafic de transit de :

- 24,9 % pour la RN 151
- 22,5 % pour la RD 965

Confirmant ainsi **l'importance globale prépondérante des échanges internes de la ville-centre avec sa première et deuxième couronne de l'Aire urbaine, un radial de 20 à 25 km.** Tous les trafics diminuent très fortement au delà.

Cf études INSEE agglomération Auxerroise

Comme il s'agit, en suivant les intentions affichées, de délester la ville essentiellement du trafic de transit. Il faut comparer donc ces données avec les chiffres de l'Erratum n°2 du dossier soumis à l'enquête publique DUP 2011, arrivé dans le dossier de l'enquête publique mais non fourni à la « concertation » publique.

Ce document rectifie les projections, en évaluant à 14%, le trafic évité avec la construction du contournement par rapport à une option 0

Les projections énoncées dans le document « après la mise en service » du trafic futur, 9600 à 12900 véhicules sont manifestement fantaisistes et erronées.

Faut-il construire un tel équipement pour un si faible impact sur la ville-centre ? (10 à 20 %

VL des voies pénétrantes, 1/3 des PL)

Faut-il engager ainsi des travaux qui auront de forts impacts collatéraux sur l'environnement, le territoire et les finances publiques ?

Pourquoi aucune solution alternative plus économe, sobre en CO2 et en énergie n'a jamais été étudié, à comparer à des grosses infrastructures, travaux lourds et consommation- mitage de l'espace ?

Pièce jointe

Carte Erratum n°2 du dossier EP CSA DUP 2011

- Pièce 3 Installation, Emplacement des ouvrages,

Données des bassins versants pluviométriques, géologie, occupation du sol, pédologie.

Des vallées : thalwegs, parties couvertes, pentes, ouvrages hydrauliques

Inventaire et description des événements historiques : zones inondées, enjeux touchés, zones de formation/écoulement/stagnation des ruissellements, facteurs aggravants...

Ces éléments sont renseignés globalement pour l'ensemble, mais partiellement pour certains items et absents pour d'autres.

L'étude d'impact aborde seulement le tracé en charge du Conseil Général, section dénommée C et D.

La section B en charge de l'Etat abouti également dans la vallée du Vallan sur la RN151 avec un giratoire, elle n'est pas présentée. Seules les informations disponibles dans la précédente enquête publique DUP, indiquent un ouvrage hydraulique se déversant sur le Vallan. On peut supposer ainsi que les propositions d'ouvrages et systèmes d'infiltration seront similaires, et que les impacts s'additionneront.

Cependant, il n'y a pas de présentation, étude et évaluation globale précise des impacts sur le Vallan.

- Il conviendrait d'intégrer la pluviométrie exceptionnelle, sur des retours de pluies centennales (1876 - 2001) et plus (aléas 100, 200, 500...1000), aussi des événements exceptionnels mais non répertoriés (valeurs utilisées de 1957-2001) des changements climatiques (pluies d'orages torrentielles, accumulation sur quelques heures) tels que les crues de janvier 2004, décembre 2010, janvier 2012, mai 2013, événements d'août 2014
- De même la méthode des calculs des débits de pointe centennaux, basée sur 5 méthodes différentes et non pas sur une seule.

Cf Méthodologies, étude Hydratec pour la DDT 2014, TRI Auxerrois du PGRI

- Le calcul des coefficients de ruissellement ne devrait pas être sur des valeurs moyennes mais sur des valeurs issues d'une étude plus fine des risques érosion, répertoriés par l'agence de l'eau pour tout le sud auxerrois.

Cf Carte évaluations SIGES (système d'information et gestion des eaux souterraines), Seine

Normandie, BRGM, Aléa érosion: le sud et l'ouest Auxerrois sont classés en aléa fort et très fort respectivement

Le fonctionnement des nappes alluviales d'accompagnement du Baulches et du Vallan, sa relation avec celle des calcaires, ne sont pas renseignés.

Sur le ru du Baulche, on peut se référer à l'étude TAUW 2010-2011-2012 pour la DDT Yonne, mais il n'est pas pris en compte par l'étude d'impact.

Pour les eaux superficielles et souterraines le degré de contamination nitrates est important, des cartes des vulnérabilités globales ont été établies. Le projet traverse une zone de vulnérabilité moyenne pour les calcaires, cependant les ruissellements peuvent être importants en fonction de la pente.

Le bassin du ru de Baulches est classé zone d'actions prioritaires au IV^{ème} programme d'action nitrates.

Il convient de signaler l'insuffisante couverture des sols en hiver, le labour dans le sens de la pente, la disparition progressive des infrastructures végétales (haies, bosquets, pelouses sèches...). La plus grande partie de la surface des talwegs étaient anciennement couverts par des pâturages, vergers, limitant ainsi les ruissellements. Phénomènes aggravants pour les risques érosion, colmatage

Les infrastructures proposées comportent des ouvrages hydrauliques et des zones d'infiltration, le calcul est fait sur une base centennale, mais ces ouvrages devraient être repensés pour une protection maximale des ruissellements et des réservoirs plus fortes que centennale (voir travaux en cours pour le TRI Auxerrois).

Le phénomène Pluies exceptionnelles + coulé des sédiments et boues + remontées de nappe est insuffisamment apprécié, en particulier s'ils sont précédés par des périodes de sécheresse importantes sur des terrains calcaires et karstiques.

Le phénomène karstique est renseigné par l'étude Tauw sur le Baulches mais pas pour le reste du territoire.

Pièces jointes

Cartes Tauw Phase 3 à 5*

- Fig 35 Cartographie des pressions
- Fig 36 Carte des zones à risque au sein du bassin versant du ru de Baulche

Il apparaît ainsi que les secteurs traversés par les infrastructures du contournement sont classés à risque/pression forte à très forte.

Il s'agit donc d'intégrer les différents parties du bassin abordés ; fonds de vallée, talwegs, circulation des eaux, pour apprécier correctement l'impact des infrastructures proposées.

Une étude globale du fonctionnement de la vallée du Vallan et du Baulche est nécessaire, de même pour le péri-urbain des plateaux de la voie romaine. L'étude doit intégrer les

éléments apportés par l'étude Tauw pour le Baulche

*Tauw pour la DDT Yonne; Etude de la vulnérabilité du bassin versant du ru de Baulche, Phase 3 à 5 : vulnérabilité intrinsèque, diagnostic territorial et programme d'action, décembre 2011

Pièces 3 et 4 : Risque inondation

Le projet traverse la vallée de Vallan soumise à un PPRI (Plan de protection risques d'inondation) approuvé en 2002.

Le territoire de l'Auxerrois est l'objet d'une procédure d'application de la Directive inondation, établissant un PGRI plan national de gestion risques inondations, le territoire de l'Auxerrois est classé TRI territoire à risque important inondation depuis le 27 novembre 2012 (arrêté préfet coordonnateur de bassin).

Deux bureaux d'études, SAFEGE et HYDRATEC, sont missionnés aux fins d'établir un recensement exhaustif des enjeux, une étude hydrologique et hydraulique globale de l'Yonne et de ses affluents, l'élaboration des cartographies selon des aléas forts (100 à 1000 ans), moyennes et faibles.

Un premier rendu a été fait en avril et juillet 2014, une cartographie des aléas extrêmes et lits majeurs est disponible, sous réserve du rendu final.

Pièces jointes,

Carte ; événement extrême TRI Auxerrois - PGRI, Hydratec, avril 2014 (site préfecture Yonne)

Cartes ; pages 7 et 13 Etude pour le projet de requalification du secteur des Batardeau-Montardoins, Atelier Renaudie, janvier 2010

Exposé de la préfecture de l'Yonne, réunion du comité de pilotage TRI-PGRI du 4 juillet 2014 :
« *Les plans de prévention des risques inondations (ou les anciens plans de surfaces submersibles) sur les communes riveraines de l'Yonne **sont règlementairement anciens, techniquement obsolètes** et ne correspondent plus à la doctrine actuelle de rédaction des PPRI* »

« *La stratégie et son programme de mesures permettront de mettre en œuvre la réglementation d'une manière cohérente pour la dynamique de développement des territoires* ».

Ainsi il est prévu un territoire stricto sensu TRI et un autre l'englobant, plus large (grand bassin), considéré comme un territoire stratégique pour la gestion du TRI

Pièce jointe,

PPT réunion du comité de pilotage TRI Auxerrois du 4 juillet 2014

Le fonctionnement de la vallée du ru de Vallan est insuffisamment évalué, de même il faut réévaluer l'Yonne, c'est une des raisons de la révision de son PPRI et son intégration dans les travaux de l'étude Hydratec

En effet il faudra considérer la partie haute et basse du Vallan ; 70 Km² environ.

A l'aval dans son passage proche de la fontaine romaine, il passe en buse à l'hauteur de l'avenue de Courtenay. Les eaux empruntent désormais des buses de diamètre variable, de Ø 1400 mm et

ensuite à certains endroits et en sortie Yonne de Ø 1800. Le réseau reçoit en outre des eaux pluviales parasites pas bien identifiées tout au long de son passage dans la ville. Des niveaux, variables d'inondation sont déterminés par secteurs, certains de >2,5 m.

Egalement, le lit majeur et bassin d'expansion naturelle du Ru de Vallan et aussi une partie de l'Yonne (lit majeur) occupaient tout le bas d'Auxerre constituant une zone en légère dépression, une zone d'anciens marécages et mouillères (voir étude Renaudie 2010).

Les crues, si concomitantes, du Vallan et de l'Yonne ne permettent pas le correct écoulement du ru de Vallan provoquant les inondations du bas d'Auxerre.

Cf PPRI d'Auxerre, Rapport d'étude hydraulique du Vallan, Silene, DDT 1998, in Note du PPRI 2002. Préfecture de l'Yonne

Nonobstant, le ru de Vallan n'a pas de suivi systématique de ces volumes.

A NOTER que la compétence GEMAPI gestion des milieux aquatiques et protection des inondations, de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale de 2014 sera exercée par un Syndicat mixte de bassin de l'Auxerrois, lancé par la préfecture le 7 juillet 2014

Pièce jointe,

PPN Syndicat mixte du bassin de l'Auxerrois, réunion du 7 juillet 2014, Préfecture de l'Yonne

Nous constatons la mise en place des structures et procédures qui devront fonctionner en cohérence, cependant :

Comment un projet d'importantes infrastructures impactant les milieux et le territoire à risque inondations, tel que le contournement sud d'Auxerre, sera t-il intégré ?

**Pièce 4 : Incidences sur l'eau et les milieux aquatiques
Analyse du SDAGE,**

L'étude les principaux attendus pour les masses d'eau impliquées.

L'état initial des cours d'eau est renseigné sur la qualité pour le ru de Baulches (données 2002), pas pour le ru de Vallan.

Il est renseigné sur l'état de chacune des masses d'eau mais il n'aborde pas l'incidence du projet. Sauf à dire que les ouvrages dépollueront correctement et que l'incidence sera minime.

Un renouvellement des données n'est pas fait: les masses d'eau impactés, à objectif 2015 ont été revues et classés bon état écologique à objectif 2027; éléments déclassants :

- cours d'eau avec des valeurs nitrates récurrents >50 mg/l
- hydromorphologie
- mise aux normes Step de Gy l'éveque, en tête du Vallan

Aucune information sur l'hydromorphologie des rus, pourtant éléments déclassant la plupart des cours d'eau en seine amont. (Etat des lieux 2013 DCE, Seine-Normandie).

Pièce jointe,

Carte Masses d'eau à facteur hydromorphologie, AESN 2013, secteur Seine amont

L'évaluation des cartes présentés issues des études pour le BAC Plaine du Saulce-Boisseaux-Iles , ne sont pas interprétés, non plus les données de l'étude Tauw 2011 pour Baulche.

Par ex sur le ru de Vallan il est bien montré la vulnérabilité moyenne à forte en automne-hiver avec des risques de ruissellement hypodermiques.

L'étude devrait analyser et renseigner davantage sur les phénomènes d'infiltration, circulation et vulnérabilités azote et autres polluants (hydrocarbures, métaux, pesticides), l'augmentation des pressions avec les résidus d'origine routiers.

A signaler des phénomènes karstiques mal (pas) renseignés à l'étude d'impact général de 2011 et celui actuel (phénomènes affectant l'ensemble du parcours du contournement).

Réactualisation des données, du suivi par l'agence S-N pour Baulche, Vallan et Yonne, ci après ; (les valeurs fournis par l'étude d'impact IRIS-CG sont trop anciens, non synthétiques sans appréciation d'ensemble)

Tableau : Etat des masses d'eau superficielles 2013

code	nom	SDAGE objectif global	classe d'état écologi- que	classe d'état biologi- que	classe d'état physico- chimiqu e	Classe d'état chimiqu e hors HAP	Masse d'eau paramèt res déclassa nts	Masse d'eau paramèt res déclassa nts HAP
FRHR 55	Ru de Baulche	BE 27(15)	moyen	moyen	moyen	bon	bon	dia ; NO3
FRHR 46B - F320600 0	Ru de Vallan	BE 27(15)	médiocr e	médiocr e	moyen	mauvais	bon	inv ; dia, NO3*
FRHR 46B	Yonne, du confluen t la Cure au confluen t du ru de Baulche (exclu)	BP 27(15)	bon	bon	bon	mauvais	bon	Biologie; NO3; benzo(g hi); perylène ;indeno(1,2,3cd); pyrène

*NO₃ Ru de Vallan ; à signaler la forte pollution azotée, comprenant des valeurs entre 53 mg/l et 80 mg/l avec une moyenne s'approchant de 60 mg/l, ru de Baulche valeurs fluctuants entre 50 et 60 mg/l

BE Bon état, BP Bon potentiel, date

Source : suivis réseau de surveillance AESN Direction seine-amont

Pour les masses d'eau souterraines les objectifs restent inchangés, peu ou pas d'améliorations sont constatés Cf. Etat des lieux 2013 DCE Seine-Normandie

Ouvrages de dépollution proposés :

A noter dans les caractéristiques de la dépollution des ouvrages pour les qualités piscicoles 1A (Baulche) et 1B (Vallan) des rus impactés, l'absence des valeurs de l'épuration des HAP hydrocarbures aromatiques polycycliques. Ces valeurs de dépollution sont établies par l'application standard des valeurs du guide Setra 2007 (pp102).

Un autre tableau (pp 101) renseigne sur les charges polluantes moyennes (idem origine Setra 2007).

Or plus de la moitié des masses d'eau cours d'eau en Seine amont sont déclassées (200 sur 390) dans leur état chimique par le paramètre HAP, (voir Etat des lieux 2013 DCE Seine-Normandie).

On peut se demander la qualité de la dépollution d'ouvrages simples et des siphons, de même la valeur de l'entretien annuel voir pluriannuel pour l'évacuation des boues. Aussi par rapport au relargage consécutif des épisodes orangeux. Ce n'est pas l'entretien simple d'espaces verts (2 fois par an) qui pourra rassurer.

L'étanchéité de la collecte des eaux de toute la voirie est-elle bien assurée ?, les rejets bien épurés ?

Impact sur le milieu naturel

Malgré un inventaire flore et faune et des habitats présents dans les deux vallées relativement étendu, une appréciation globale des vallées Vallan et Baulches est absente :

- étude de toute son étendue ? Pour le Vallan : De Gy l'évêque à Vallan, de Vallan à Auxerre ? Pour le Baulche, la grande section concernée et le fonctionnement global
- son fonctionnement, il n'apprécie pas à sa juste valeur l'impact du projet (2 sections du contournement) sur ces milieux.

Certains dispositifs du SDAGE S-N sont pertinents pour ce type de projet.

Pour mémoire les Dispositions 46, 78, 79, 80, 81, 82, 83,

Nous nous permettons de citer les plus explicites ;

Disposition 46

« Afin d'assurer l'atteinte du bon état écologique, tout projet soumis à autorisation ou à déclaration prend en compte ses impacts sur la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides et/ou sur le lit mineur, les berges et le fuseau de mobilité, pendant et après les travaux. L'étude que remet le pétitionnaire est réalisée à une échelle hydrographique cohérente avec l'importance

des impacts prévisibles, notamment en termes d'impacts cumulées. Ainsi l'ensemble des incidences du projet doivent être appréhendés, y compris lorsqu'il est réalisé en plusieurs phases, de même que ses effets cumulés avec les réalisations existantes et en projet. Cette étude peut comprendre une délimitation précise des Zones Humides (échelle cadastrale) selon les critères définis dans l'article R211-108 et un diagnostic complet du cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, annexes hydrauliques et zones humides) dans la zone impacté par le projet »

Sans l'application de cette disposition on peut s'attendre a des présomptions favorables pour d'autres projets et pour l'autre section Etat du contournement.

Disposition 78

« (...) les mesures compensatoires doivent permettre d'obtenir un gain équivalent à la perte générée par les travaux en termes de biodiversité et des fonctions hydrauliques (rétention, étiages, épuration, etc.) en prévoyant l'aménagement et la pérennisation des zones humides encore fonctionnelles, la création d'une zone humide équivalente sur le plan fonctionnel d'une surface au moins égale à la surface dégradée. A défaut, les mesures compensatoires prévoient une ZH à hauteur de 150 % de la surface perdue (...) »

Bien que coupant un corridor écologique pour le Vallan et affectant un autre, Baulche, le projet analyse un secteur trop restreint limité aux abords du passage de l'infrastructure : la carte de l'étude du secteur directement impacté pp 71, 73 n'indique pas ses dimensions précises, l'étude ne permette pas d'apprécier le fonctionnement et les impacts sur ce corridor.

La doctrine ERC ; principes d'évitement (relocalisation, modification importante...du projet), **réduction** (anticiper, réduire l'impact, assurer le fonctionnement de l'existant..) et **compensation** (avec gains des fonctionnalités) n'est pas abordée.

Notons donc l'absence des compensations environnementales, mention est faite mais sans aucune précision. Le chantier lui-même ; l'étude n'aborde pas la provenance des matériaux ni les zones de stockage, les secteurs complet de circulation et stationnement des machines et autres, l'impact complet du chantier, ni ses compensations exactes sont explicités dans toute son étendue.

Incidences sur la flore et faune

Le recensement de sites et espèces et milieux conviendrait de les situer sur une interprétation dynamique, le fonctionnement des corridors impactés.

L'étude des Zones Humides en particulier et la fonctionnalité du cours d'eau, pourraient permettre d'identifier plus précisément les espèces protégés, comme le triton palmé, identifié dans le secteur directement impacté. Probablement la liste des espèces et végétaux s'élargirait. On pourrait ainsi estimer plus précisément, par exemple le fonctionnement de la famille des amphibiens, des salamandridés, des chiroptères (8 espèces), des poissons et écrevisses.

Cf. - Méthodologies, évaluations in Boîte à outils zones humides, AESN FDMA, 2013,
- Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne, DREAL Bourgogne, 2010

Le risque de fragmentation du territoire

Tracé

L'étude d'impact n'aborde pas la coupure du tracé qui sépare ainsi le périurbain du reste du territoire. Rien n'est dit sur les chemins d'exploitations, cinq, sur les chemins constituant naturellement des voies de promenade et de randonnée reliant pratiquement sans coupure le centre de la ville vers les espaces boisés et campagne environnante.

Rien n'est spécifié sur les modalités de traversé de piétons et la circulation et cyclistes aux giratoires. Il n'est pas prévu de passage piétons ni cycles par le viaduc.

Cette coupure est aussi effective pour la faune circulant par ces deux corridors qui sont le Vallan et le Baulche. Aucune mesure compensatoire n'est envisagée. A comparer avec des projets de ce type qu'intègrent des passages tous les 300 m environ.

Urbanisme induit

Un grand flou domine l'avenir du périurbain, environ 2 000 ha englobés par le contournement, l'étude d'impact ne mentionne rien à ce sujet. Or maintes déclarations publiques mentionnent, y compris dans le dossier du contournement, un « rééquilibrage au sud » qui n'est approuvé administrativement nulle part.

Ainsi un document Astym 2010/2011 pour l'agglomération Auxerroise « Dynamiques territoriales, prospective et orientations d'aménagement pour l'Auxerrois » faisait partie du dossier du contournement en 2011, mais règlementairement approuvé nulle part. Un autre également Astym 2010/2011, mais non diffusé ; « Elaboration d'une étude de réflexion sur l'aménagement et le développement du Sud de l'agglomération Auxerroise » Phase 3 et 4 abordait les intentions d'aménagement urbanisation de tout ce périurbain.

Les projets de Zone d'activités autour du giratoire route de Toucy sont déjà une première atteinte sur ce secteur (impliquant 3 communes).

En contraste, tous les documents nationaux d'urbanisme et d'environnement orientent vers une urbanisation de la ville sur elle-même, à la requalification des friches industrielles et zones d'activités non occupées. A la maîtrise de l'étalement et des déplacements urbains.

Rappelons qu'entre temps l'agglomération ne dispose pas de documents d'encadrement, le schéma directeur de 1993 est caduc, le SCOT peine à avancer (loi SRU 2001), malgré l'insistance et le périmètre défini par la préfecture. Aucune procédure de concertation des associations et public est en cours.

Pièces jointes,

Carte Etude Astym Phase 3 et 4, page 32 : territoire du périurbain sud englobé

Carte Etude Astym Phase 3 et 4, page 39 : scénarii d'aménagement du site d'étude (exemple des cogitations à l'œuvre)

Article Auxerre magazine juillet-août 2009

Les effets des urbanisations induites ne sont pas abordés par l'étude d'impact loi sur l'eau et pas non plus par l'étude d'impact général. Lourdes des conséquences pour le territoire et

l'environnement du périurbain, elles le seront ainsi pour la circulation et l'état des eaux superficielles et souterraines.

L'étude des incidences d'une étude d'impact et d'un dossier d'autorisation doivent aborder les effets conjugués, cumulatifs, de plusieurs projets dans le même espace et dans le temps, notamment les présomptions favorables pour d'autres projets, leur incidence significative. Un manque capital du dossier.

Le cadre paysager, Patrimonial

Ces aspects sont déjà abordés dans notre document YNE-AVITEC-SPEEF versé à l'EP de la DUP, novembre 2011, pp 6-7

Un retour sur l'ensemble du projet

La section en charge du Conseil général n'a pas sens si la partie d'Etat ne se fait pas. L'essentiel du trafic de transit actuel et estimé, va vers le nord. La section du CG sans l'autre section Etat induirait fatalement des reports vers la traversée de Saint Georges et Perrigny, déjà surchargée, provoquant des sérieux engorgements et nuisances.

Quelle est la vue d'ensemble sur les impacts sur l'eau et les milieux humides et sur le risque inondations concomitants des deux vallées affectés ?

Quid des points restés sans réponse des avis des deux autorités environnementales ?
(DREAL Bourgogne et CGEDD 2011)

L'envergure des investissements

Toujours des sous évaluations :

Fera ton un viaduc de 200 m, 3 giratoires, la chaussée, les ouvrages de collecte et d'épuration renforcés, les mesures environnementales et les compensations **pour 22M€ ?**

La clé de répartition Etat, collectivités du financement du tracé ? (toujours absente), l'origine ? :
Tous publics !

« pour tous les projets et lors de la publication de la DUP, un dossier des engagements d'Etat sera établi et mis à disposition du public » Circulaire du 5 mai 1994

Pièce jointe,

Texte Circulaire du 5 mai 1994

L'option retenue de fractionner le dossier en deux parties, complexifie sa compréhension, son évaluation environnementale, économique et sociale, comme nous l'avons démontré précédemment et a permis d'occulter son évaluation financière jusqu'à ici.

Conclusions

- L'étude d'impact sur les vallées est à approfondir, espaces de fonctionnalité conditionnant

- les Zones Humides et les milieux, en intégrant les aléas inondations du PGRI, sécheresses. Indispensables pour l'appréciation de l'incidence des projets,
- L'importance des effets induits sur l'urbanisation du périurbain sont à intégrer à l'incidence (impact) du projet. De ce fait l'évaluation actuelle est biaisé et partielle,
 - L'analyse des trafics est à revoir. Une véritable évaluation du type coût-bénéfice est à réaliser quant aux émissions CO2, économie de l'énergie, bilan carbone. D'autres propositions devraient être abordés, prenant en compte l'amélioration du réseau existant, la fluidité des trafics et des déplacements. La réduction des territoires artificialisés,
 - La charge financière d'un tel projet n'a jamais bénéficié de la transparence : aucune clé de répartition entre les collectivités, l'Etat n' a jamais été précisé (la dernière en date, en 2001 par une intervention orale en réunion du CG...). Les coûts des ouvrages et travaux sont manifestement mal évalués et sous-estimés, .
 - La carence démocratique reste entière, jamais ce projet n'a été soumis à une véritable consultation au sens de la convention d'Aarhus, transposé en droit français. Aucun débat public digne de ce nom n'a jamais été réalisé, aucune alternative non plus.
 - En conséquence, nous nous permettons de manifester un refus de ce projet, au nom de l'intérêt général

Postface

Crise des financements publics, réorientations et réduction des dépenses, crise climatique aux effets importants pour nos cours d'eau, nappes et l'ensemble du territoire, phénomènes qui devraient faire réfléchir les porteurs du projet sur la poursuite de ce type d'initiatives surannées.

Nous invitons en conséquence la collectivité à abandonner ce projet au bénéfice des réalisations plus sobres et plus efficaces sur la circulation, les déplacements, l'effet de serre, l'économie, le bien vivre.

Pour l'association,

Abelardo ZAMORANO
Vice-Président
Membre du Comité de Bassin de l'AESN
Ing.agronome

Guy MAHERAULT
Administrateur

Annexes : Liste des pièces jointes

Annexes

Liste des pièces jointes

- Carte ; Erratum n°2 Rectificatif Trafics estimés, in Dossier EP DUP Contournement sud d'Auxerre, 2011
- Carte ; Les principaux flux de déplacement pour le travail des habitants de l'auxerrois. Enquête ménages du PDU 2009
- Carte Aléa érosion, Evaluations SIGES, système d'information et gestion eaux souterraines, Seine-Normandie, AESN BRGM,
- Cartes Etude de vulnérabilité Bassin versant du Baulche phase 3 à 5, a) pressions b) zones à risque, TAUW – DDT, 2010-2011
- Carte Bassins versants à enjeux hydromorphologique et inondation secteur Seine - amont, AESN, 2014
- Carte Evénement extrême inondation, TRI auxerrois -PGRI, HYDRATEC – Préfecture de l'Yonne, avril 2014
- Cartes Secteur Batardeau-Montardoins, étude de requalification, Atelier Renaudie – Ville d'Auxerre, historique et enjeux inondations Vallan Yonne a) page 7 b) page13
- Diapositives (PPT) réunion du comité de pilotage préfectoral TRI Auxerrois -PGRI, du 4 juillet 2014
- Diapositives (PPT) réunion de lancement du Syndicat mixte du bassin de l'auxerrois (compétence GEMAPI), préfecture de l'Yonne, 7 juillet 2014
- Cartes Etude de réflexion sur l'aménagement et le développement du Sud de l'agglomération auxerroise Phase 3 et 4 Objectifs et propositions d'aménagement, ASTYM-Communauté de l'auxerrois, 2010-2011 a) p 32 périmètre b) p 39 scénarii d'aménagements du périurbain sud
- Article Auxerre magazine, juillet-août 2009
- Texte ; Observations des associations YNE-AVITEC-SPEEF versé à l'EP DUP Contournement sud d'Auxerre, novembre 2011
- Circulaire du 5 mai 1994 relative aux principes d'aménagement du réseau routier national en milieu interurbain
- Article/carte ; Le SCOT de l'aire urbaine du grand auxerrois, Intercom, Communauté de l'auxerrois, n°107 octobre 2013
- Article ; Le Conseil Général s'engage dans la protection de la biodiversité ... (sic), Au fil de l'Yonne CG, janvier 2014